

Conseil de Paris

Séance des 7 et 8 juin 2010

**Vœu présenté par les élus du
Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les élus du Groupe Socialiste, Radical
de gauche et apparentés**

Rattaché à la délibération SGCP 5

**Rapport de la mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées
dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à
Paris et dans l'application des dispositions de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet
2003, dite « Robien »**

Relatif à la création d'un règlement européen sur les ascenseurs

Considérant les travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs et les conclusions de son Rapport ;

Considérant l'intérêt de créer, à l'instar de ce qui existe dans le secteur automobile, un règlement qui précise d'une part les conditions d'accès aux pièces de rechange et aux outils proposés par les ascensoristes fabricants et indispensables à toutes interventions sur les appareils, et d'autre part, qui prévoit les modalités d'accès aux informations et logiciels nécessaires à la réparation des ascenseurs des différentes marques ;

Sur proposition des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et des élus du Groupe Socialiste, Radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que les représentants français dans les instances européennes (députés européens, ministres...) proposent l'adoption d'un règlement européen encadrant la concurrence entre ascensoristes.